

Programmes EPS pour le collège

Réaction du SNEP aux dernières propositions de l'IG

Un nouveau projet d'écriture des programmes pour le collège nous a été adressé. De notre point de vue les programmes doivent présenter deux caractéristiques principales : proposer une conception offensive de la discipline, en phase avec les préoccupations de l'école et la culture de notre temps, et d'autre part proposer à la discipline « un pas en avant » susceptible d'entraîner un dynamisme professionnel nécessaire pour l'élévation du niveau de formation des élèves.

Les propositions actuelles n'apparaissent pas en mesure de remplir ces deux objectifs. La partie de présentation n'apporte rien et même, à bien des égards, constitue un recul par rapport à tout ce que nous avons connu auparavant, des programmes collèges aux programmes lycées. La partie directement professionnelle ne propose rien de nouveau par rapport aux textes de 96 à 98 si ce n'est la nouvelle liste limitative d'APSA qui, en l'état, ne sera vécue que comme une restriction des choix d'activités. Nous ferons des propositions sur ce sujet.

Autrement dit nous ne voyons pas l'intérêt de ces programmes s'ils restaient en l'état. La mise en cohérence annoncée avec les autres niveaux scolaires n'est qu'apparente et très formelle : elle reprend un cadre, mais en le brouillant complètement, en particulier en introduisant du « méthodologique » dans les compétences dites « propres » (appelées spécifiques en primaire et culturelles au lycée), ce qui montre au passage l'arbitraire de cette séparation.

Pour autant, nous pensons possible de prendre appui sur le cadre proposé pour se placer dans la perspective d'une continuité/rupture raisonnable et adaptée aux besoins du moment. Le texte qui suit tente cette synthèse. Le « pas en avant » serait :

- D'explicitier clairement et simplement les rapports entre discipline scolaire et culture physique et sportive. Le sport en est un élément important, mais il faut prendre en compte les autres pratiques physiques, comme la danse, les arts du cirque, les activités de pleine nature... voire même rééquilibrer les programmations actuelles d'APSA dans ce sens sur la base d'objectifs explicites.
- De dire que les programmations doivent mieux prendre en compte qu'aujourd'hui les APSA et les formes de pratiques dans lesquelles les filles réussissent aussi bien que les garçons
- De dire que le progrès des élèves passe par un temps d'apprentissage long. Il faut donc d'abord allonger la durée des cycles d'apprentissage et concrétiser ce principe par l'introduction d'un approfondissement possible dans l'organisation du cursus.
- De dire que cela nous permet de penser une nouvelle articulation entre apprentissages approfondis et une forme d'ouverture ou de diversification.

Vous trouverez ci-dessous deux documents : le premier énonce l'essentiel de nos critiques dans le corps du texte « projet relatif au programme du collège », le second propose une évolution « raisonnable » du texte institutionnel.

Nous renouvelons pour la troisième fois la demande d'une réunion de travail avec le groupe de rédaction pour au moins confronter les idées.

PRÉSENTATION DES PROGRAMMES EPS DU COLLEGE

L'Education Physique et Sportive (EPS), à **tous les niveaux de la scolarité**, contribue, aux cotés des autres disciplines à l'instruction, à la formation, et à l'éducation générale de tous les élèves. **Elle vise la réussite de tous**, en permettant à chacun d'améliorer ses possibilités d'adaptation motrice, d'action et de réaction à son environnement. Elle participe à l'acquisition et à la maîtrise du socle commun et permet de faire partager aux élèves les valeurs de la République.

C'est la première fois dans un texte programme que l'on ne mentionne pas à quoi on doit s'adapter, sur quoi on doit agir ou réagir... C'est une entrée complètement à rebours des évolutions de tous les programmes de ces dernières années. C'est aussi une conception de l'homme totalement décontextualisée, abstraite et finalement a-culturelle. D'autant plus que la suite du texte amplifie le phénomène.

Au collège, l'élève passe de la pré adolescence à l'adolescence et connaît donc des transformations corporelles, psychiques et sociales importantes. L'EPS doit l'aider à construire de nouveaux repères sur soi, sur les autres, sur l'environnement, de nouveaux pouvoirs moteurs pour se faire plaisir, s'accepter, se respecter et construire une image positive de soi.

Après l'école primaire où l'élève explore ses possibilités et élabore ses premières réponses motrices, le collège est l'étape où il cherche à gagner en efficacité, à identifier les problèmes qui se posent, à répondre au comment et à stabiliser ses réponses en utilisant au mieux son potentiel. Il apprend à s'engager dans une démarche de projet et acquiert des méthodes. Le lycée est l'étape où l'élève se détermine, approfondit ses apprentissages et affine ses réponses dans un nombre plus réduit d'APSA. Il gagne en autonomie pour bâtir des projets (d'action, de jeu, de transformation ou d'entraînement) adaptés à ses possibilités.

Ce qui est écrit, en particulier pour le primaire, appauvrit les programmes actuels et s'enferme dans une typologie d'apprentissages ne correspondant ni aux réalités ni aux pédagogies mises en œuvre par les enseignants. C'est une description par défaut.

Au collège, plusieurs formes de pratiques physiques sont proposées :

▪ **Une pratique obligatoire :**

- **Le cours d'EPS** confronte, tous les élèves, à un ensemble organisé d'APSA. Les visées, les acquisitions et les contenus sont précisés dans ce programme.

L'EPS n'est pas « une forme de pratique physique ». C'est un enseignement. On ne peut le mettre au même niveau que le reste.

▪ **Des pratiques facultatives :**

- **L'association sportive**, permet une découverte, un approfondissement et une spécialisation dans une ou plusieurs activités sportives ou artistiques, mais aussi une formation certifiée à des tâches particulières (organisation, arbitrage, managérat, reportage...). Par des prises d'initiatives et de responsabilités, elle permet aussi un apprentissage concret de la vie associative, élément de la citoyenneté. **Le sport scolaire est traité de façon simpliste : quid de la possibilité de profiler un autre sport, d'un autre rapport à la compétition et aux autres... le sport scolaire a une grande latitude pour inventer du neuf !**
- **Les sections sportives scolaires** accueillent des élèves en voie de spécialisation sportive et leur autorisent, par un aménagement de leur scolarité et un suivi régulier, des réussites et un équilibre entre études et sport
- **Le volet sportif de l'accompagnement éducatif** propose un soutien ou un approfondissement des enseignements obligatoires. **Il n'est pas sûr qu'il soit pertinent de parler de l'accompagnement éducatif dans le programme. Par ailleurs, la circulaire du 13 juillet 2007 ne dit pas cela, concernant le volet sportif.**

1/ FINALITE ET OBJECTIFS DE L'EPS AU COLLEGE :

L'Education Physique et Sportive (EPS), a pour finalité de former un citoyen physiquement et socialement éduqué, cultivé, lucide et autonome.

Par la pratique scolaire des activités physiques, sportives et artistiques, elle vise, pour tous les élèves, en les articulant et sans ordre de priorité, les objectifs suivants :

- l'acquisition des compétences relatives à **l'éducation à la santé** et à **la gestion de la vie physique et sociale**
- **L'acquisition de compétences et de valeurs permettant l'accès au patrimoine culturel**
- **La sollicitation le développement, et la mobilisation des ressources** individuelles, favorisant **l'enrichissement de la motricité** pour gagner en aisance et en efficacité.

A titre d'information les formulations précédentes

Collège 96 :

- le développement des capacités nécessaires aux conduites motrices,
- l'acquisition, par la pratique, des compétences et connaissances relatives aux activités physiques, sportives et artistiques
- l'accès aux connaissances relatives à l'organisation et à l'entretien de la vie physique.

Lycée 2000 :

- l'accès au patrimoine culturel constitué par la diversité des activités physiques, sportives et artistiques, et certaines de leurs formes sociales de pratique ;
- le développement des ressources afin de rechercher par la réussite l'efficacité dans l'action individuelle et collective, la confiance et la réalisation de soi ;
- l'acquisition des compétences et connaissances nécessaires à l'entretien de la vie physique et au développement de sa santé tout au long de la vie ;

Est-il vraiment nécessaire de changer à nouveau tout en donnant l'impression de rester dans les mêmes registres ? Notamment l'objectif n°2 en rajoute par rapport à l'introduction sur la coupure avec la culture : où existent ces compétences qui « permettent l'accès » ? Elles viennent d'où ? Finalement l'accès au patrimoine n'est qu'un lointain objectif... Il faudra d'ailleurs plus loin un commentaire pour expliquer...

Ces objectifs favorisent l'acquisition d'habitudes de pratiques régulières, qu'elles soient orientées vers le plaisir, le bien-être physique et mental ou la réalisation de performance.

Cette phrase est une nouveauté et elle est assez incroyable. D'une part qui décide de l'orientation que doit prendre la pratique régulière ? D'autre part la construction de la phrase distingue la plaisir, le bien-être et la réalisation de performance. En résumé, il ne peut y avoir plaisir et performance... Est-ce bien le sens ?

Commentaires à propos des objectifs au collège :

Les trois objectifs de l'EPS, présents aux différents niveaux de la scolarité, se déclinent ainsi au collège :

- L'EPS apporte à chaque élève les compétences et les méthodes permettant la gestion de sa vie physique et de sa santé. Progressivement, il doit à cette étape apprendre à connaître son potentiel, à acquérir des habitudes de vie liées à l'entretien de son corps, au maintien en bonne forme physique et psychique, à l'organisation de ses pratiques, à la prise en charge de sa sécurité et de celle des autres. La prise en compte de la santé doit s'envisager dans plusieurs dimensions : physique, psychique, sociale. C'est par la diversité et le traitement des activités qu'il est envisagé au collège d'atteindre cet objectif. Il s'agit aussi d'élaborer les attitudes et d'installer les codes sociaux permettant d'établir de bonnes relations aux autres et de respecter et préserver l'environnement.

- Le collège est l'étape où l'élève doit vivre des expériences corporelles variées et le faire de façon suffisamment approfondie. Il acquiert ainsi une culture raisonnée des APSA. Cet apprentissage se fait au travers de pratiques scolaires tirées des pratiques sociales, aménagées en fonction des impératifs éducatifs. L'appropriation culturelle passe par l'acquisition de véritables compétences (motrices et méthodologiques) dans les champs étudiés et aussi par l'acquisition de valeurs que l'élève ne peut

s'approprier sans un apprentissage volontaire.

- L'EPS vise à tous les niveaux le développement des ressources de chacun. Au collège toutes les activités physiques du programme doivent être un prétexte à la sollicitation et au développement des aptitudes et ressources de chaque élève, quel que soit son potentiel. Les conditions de l'entretien et de l'amélioration de celui-ci devront être identifiées.

A cette étape on peut considérer de l'EPS est une discipline qui n'a aucun lien apparent avec le champ culturel qui est le sien, il n'est défini nulle part. Il n'y a grosso modo que l'individu qui doit s'adapter. A quoi ? Cela est dit juste après : à des environnements variés. C'est un peu comme si en langue on disait que l'objectif est de confronter l'individu à des environnements variés... ou en math à des savoirs variés... Etrange définition de la discipline.

2/ LES COMPETENCES A ACQUERIR AU COLLEGE :

Voir nos propositions concrètes à la suite de ce texte.

Mais lorsque qu'on a comme objectif d'exprimer des principes « d'intelligibilité », que pour ce faire on sépare les méthodes du reste, et que dans l'expression des compétences propres, on met du méthodologique, « l'intelligibilité » ne commence pas très bien.

Pour atteindre les visées éducatives, la maîtrise du socle commun et garantir une formation complète et équilibrée, il est nécessaire de confronter chaque élève, au sein du groupe classe, à des environnements physiques et humains variés, leur permettant de vivre des expériences corporelles riches, concrètes et originales, posant des problèmes de différentes natures.

Au collège deux ensembles de compétences organisent l'enseignement :

- les compétences propres à l'EPS

Si on peut considérer que le terme choisi pour définir ces « compétences » (sont-elles vraiment des compétences ?) est plus lisible que les compétences culturelles ou types de compétences culturelles des programmes lycées et LP et surtout évite le « compétences motrices fondamentales » un moment évoqué (voir nos critiques du premier avant-projet), cela ne change pas fondamentalement l'axe général que nous contestons. D'autant plus qu'alors que le choix fait, qui devrait définir des compétences propres à l'EPS et à côté des compétences méthodologiques et sociales travaillées en EPS mais aussi dans toute discipline, est contredit par l'introduction d'éléments de méthodologie dans les compétences propres (« s'investir et persévérer », « s'engager », s'assumer », n'est pas propre à l'EPS !).

- les compétences méthodologiques et sociales.

Présentées dans ce texte de façon séparée, elles interagissent constamment dans les pratiques,

2.1 Quatre compétences propres à l'EPS

Intitulé de la compétence	Plus spécifiquement au collège, il s'agira de :
Réaliser une performance maximale mesurable à une échéance donnée	Réaliser et stabiliser une performance mesurée dans le temps et / ou l'espace, à une échéance donnée, en utilisant au mieux son potentiel, dans un milieu terrestre ou aquatique, en sachant s'investir et persévérer quel que soit le type d'effort.

<p>Se déplacer en s'adaptant à des environnements variés et incertains</p>	<p>Réaliser, maîtriser et adapter un déplacement, en faisant des choix d'itinéraires, dans un milieu plus ou moins connu, plus ou moins varié, situé en pleine nature ou en condition similaire,</p> <p>nécessitant de s'engager en sécurité dans le respect de l'environnement.</p>
<p>Réaliser une prestation à visées artistique, esthétique ou acrobatique</p>	<p>Concevoir, produire et maîtriser des enchaînements d'actions à visées artistiques ou acrobatiques, devant un public ou un jury, selon un code ou des règles de scène,</p> <p>en osant se montrer et s'assumer.</p>
<p>Conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif</p>	<p>Rechercher le gain d'une rencontre, en prenant des informations et des décisions pertinentes, pour réaliser des actions efficaces, dans le cadre d'une opposition avec un rapport de forces équilibré et adapté,</p> <p>respecter les adversaires, les partenaires, l'arbitre</p>

2.2 Quatre compétences méthodologiques et sociales.

<p>Intitulé de la compétence</p>	<p>Plus précisément au collège, il s'agira de :</p>
<p>AGIR DANS LE RESPECT DES REGLES</p>	<p>Agir dans le respect :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ de soi et des autres ▪ de règles de sécurité ▪ de règles de fonctionnement ▪ de l'environnement

**ORGANISER ET ASSUMER
DES ROLES**

Gérer et organiser des pratiques et des apprentissages en sachant :

- **installer, utiliser, ranger du matériel,**
- **fonctionner avec des fiches de travail,**
- **assumer des rôles sociaux et des responsabilités.**
- **travailler en équipe**

SE METTRE EN PROJET

Identifier, individuellement ou collectivement, les conditions de l'action, de sa réussite ou de son échec pour :

- **élaborer un projet d'action et le mettre en œuvre,**
- **raisonner avec logique et rigueur,**
- **apprécier l'efficacité de ses actions,**
- **développer sa persévérance**

**SE PREPARER,
SE PRESERVER,
SE CONNAITRE**

Agir en sachant :

- **s'échauffer, récupérer d'un effort dans le respect de principes simples**
- **se concentrer, maîtriser ses émotions**
- **identifier les facteurs de risque, prendre en compte ses potentialités, prendre des décisions adaptées**
- **apprécier les effets de l'activité physique sur le corps humain**
- **s'approprier des principes de santé et d'hygiène de vie**

3/ LA CONTRIBUTION DE L'EPS AUX ACQUISITIONS DU SOCLE COMMUN:

L'EPS participe à l'acquisition de la plupart des compétences du socle commun, en offrant aux élèves un lieu d'expériences concrètes.

La contribution, qui sera détaillée par ailleurs, se situe principalement dans :

- la pratique de l'oral et l'exercice de la langue française enrichie d'un vocabulaire spécifique que permet l'EPS (compétence 1),

- la démarche d'investigation ou de résolution fréquemment engagée dans cette discipline, avec une recherche de rigueur contribuant à la construction de la pensée logique et du raisonnement (compétence 3),
- l'utilisation de tableaux et d'outils de traitement informatique des données, utiles aux apprentissages de l'EPS et donnant un sens concret aux TIC (compétence 4),
- l'acquisition d'une culture sportive qui mérite d'être examinée dans tous ses aspects pour en comprendre les richesses et analyser les dérives, l'acquisition aussi d'une sensibilité artistique vécue par le corps, d'un éveil au respect de la planète qu'il s'agit de préserver (compétence 5),
- L'apprentissage de la citoyenneté vécue en acte dans les apprentissages de l'EPS et les pratiques de l'association sportive, en apprenant le sens et la nécessité des règles, en assumant aussi des rôles très variés (compétence 6),
- La contribution essentielle de l'EPS à la construction d'un élève plus autonome, plus responsable et capable de prendre des initiatives. L'élève apprend en effet, à concevoir et mener à bien des projets jusqu'à leur terme, en assurant sa sécurité et celle de ses camarades, en apprenant à travailler en équipe et respecter des échéances (compétence 7).

5/ LE LIEN ENTRE LE PROGRAMME D'EPS ET LES THEMES DE CONVERGENCE:

Les thèmes de convergence des programmes du pôle sciences, visent à renforcer le sens des apprentissages du collège et montrer les liens qui peuvent exister entre les disciplines scientifiques. Six thèmes ont été identifiés comme essentiels à la construction d'une meilleure compréhension de la complexité du monde, à une vision plus juste et moins cloisonnée des choses. L'EPS, (*comme les documents d'accompagnement des thèmes de convergence le démontrent*), contribue à l'enrichissement du traitement de ces thèmes, en apportant un éclairage spécifique qu'il convient d'articuler avec celui apporté par d'autres disciplines.

5/ LE LIEN AVEC LE PROGRAMME DE L'HISTOIRE DES ARTS

L'EPS participe à l'acquisition d'une culture humaniste. A ce titre, elle est sollicitée comme discipline pouvant contribuer à l'enseignement de l'histoire des arts.

Lorsque les activités danse et arts du cirque sont programmées, quel que soit le niveau de classe, une mise en perspective historique et culturelle peut être faite. Celle-ci s'appuie alors sur des thèmes d'études ou des objets partagés principalement avec les programmes d'histoire, de français et d'éducation artistique du niveau de la classe considérée.

6/ LES COMPETENCES ATTENDUES DANS LES APSA :

Enfin ! Il faut attendre le sixième point pour savoir ce qu'on va faire en EPS !

Les compétences attendues dans chaque APSA déterminent les acquisitions visées en fin de cycle d'apprentissage. Elles sont la combinaison de connaissances, capacités et attitudes.

Le programme précise :

- Des compétences attendues dans chacune des APSA d'une liste nationale représentative des pratiques les plus fréquemment programmées, les plus adaptées aux conditions courantes d'enseignement et de nature à permettre une EPS complète et équilibrée. (**insuffisant comme explication : on ne comprend pas pourquoi on sépare les activités athlétiques et pas les activités**

gymniques. Du coup on a une sur-représentation de l'athlétisme dans la liste... et on ne crée pas les conditions favorables à la programmation d'activités « féminines ».

- Deux niveaux d'exigence: le niveau 1 pour une activité enseignée durant au moins dix heures de pratique effective et le niveau 2 pour une activité enseignée durant au moins vingt heures de pratique effective.

Compétences attendues dans les activités de la liste nationale :

Est-ce bien légitime d'arrêter une liste par rapport à ce qui s'enseigne majoritairement aujourd'hui ? Quid des activités comme la GR ? D'autant que nous savons que ce n'est pas le seul critère. Il faut fonder ces choix de façon claire et explicite. Cette liste correspond à des objectifs, renvoie à des analyses. Il faut les expliciter...

Activités	Compétences attendues
Course longue	N1 :
	N2 :
Disque	N1 :
	N2 :
Haies	N1 :
	N2 :
Hauteur	N1 :
	N2 :
Javelot	N1 :
	N2 :
Multibond	N1 :
	N2 :
Relais vitesse	N1 :
	N2 :
Natation longue	N1 :
	N2 :
Natation de vitesse	N1 :
	N2 :
Course d'orientation	N1 :
	N2 :
Escalade	N1 :
	N2 :

Aérobic	N1 :
	N2 :
Acrosport	N1 :
	N2 :
Gymnastique sportive	N1 :
	N2 :
Arts du cirque	N1 :
	N2 :
Danse	N1 :
	N2 :
Basket	N1 :
	N2 :
Football	N1 :
	N2 :
Handball	N1 :
	N2 :
Rugby	N1 :
	N2 :
Volley-ball	N1 :
	N2 :
Badminton	N1 :
	N2 :
Tennis de table	N1 :
	N2 :
Boxe française	N1 :
	N2 :
Lutte	N1 :
	N2 :

Nous ne sommes pas contre l'idée d'une liste nationale. Cela participe de notre point de vue de la culture commune. Mais à condition que cela soit assorti d'une « ouverture possible » pour ne pas briser les cultures d'établissements qui pourraient ne pas se retrouver dans la liste. Nous l'avons vu pour le BAC, la liste académique ne résoudra pas ce problème. Le projet d'établissement trouverait là

matière à se constituer une identité. Nous proposerons en lieu et place d'une liste académique, une possibilité pour l'établissement de choisir une ou deux activités hors liste.

Chaque académie officialise par ailleurs une liste de dix autres APSA qui correspondent aux réalités et particularités locales et publie les fiches complètes qui les concernent selon le modèle proposé par le programme.

Des documents annexes aux programmes comportent des fiches précisant pour les niveaux 1 et 2 :

- les connaissances, capacités et attitudes se rapportant aux compétences attendues du programme.
- Le rappel des liens avec le socle et les thèmes de convergence..
- La participation de l'EPS à l'histoire des arts pour les activités artistiques

7/ LES REGLES DE PROGRAMMATION DES APSA SUR LES QUATRE ANNEES DU COLLEGE

La maîtrise de toutes les compétences, qu'elles soient propres à l'EPS ou méthodologiques et sociales, doit être visée. En conséquence, le projet pédagogique, engageant la responsabilité de l'ensemble de l'équipe, doit présenter une programmation exigeante, équilibrée et suffisamment diversifiée. **Compte-tenu des contraintes, le projet n'a pratiquement aucune raison d'être ici puisque il n'y a pas de marge de manœuvre. Son objet devient seulement de présenter les activités choisies.**

7-1/ Les huit groupes d'activités doivent être programmés

Compétences propres à l'EPS	Activités	Groupes d'activités
Réaliser une performance mesurée à une échéance donnée	Course longue	Les activités athlétiques
	Disque	
	Haies	
	Hauteur	
	Javelot	
	Multibond	
	Relais vitesse	Les activités de natation sportive
	Natation longue	
	Natation de vitesse	
Adapter ses déplacements à des environnements variés, inhabituels, incertains	Course d'orientation	Les activités physiques de pleine nature ou en reproduisant les conditions
	Escalade	
Réaliser des actions à visées artistiques et/ou acrobatiques	Aérobic	Les activités gymniques
	Acrosport	
	Gymnastique sportive	
	Arts du cirque	les activités physiques artistiques
	Danse	
Conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif	Basket	Les activités de coopération et d'opposition : les sports collectifs
	Football	
	Handball	
	Rugby	
	Volley-Ball	
	Badminton	les activités d'opposition duelle : les sports de raquette
	Tennis de Table	
	Boxe française	les activités physiques de combat
	Lutte	

7-2/ Le niveau 2 de compétence doit être atteint dans au moins une APSA de chacun des huit groupes d'activités.

Au cycle d'adaptation, seul le niveau 1 sera traité. **Pourtant, c'est en 6^{ème} qu'il y a le plus d'heures. Il faudrait profiter de cet âge favorable aux apprentissages et du nombre d'heures pour en faire beaucoup plus... Il n'y a aucune raison de limiter. Par contre on peut dire qu'il faut s'assurer qu'à minima le niveau 1 est atteint. Chaque équipe en tirera les conséquences.**

Au cycle central, les deux niveaux pourront être traités.

Au cycle d'orientation, le niveau 2 sera visé dans chaque APSA pratiquée.

7-3/ La durée des cycles ne peut-être inférieure à 10 heures de pratique effective pour permettre de réels apprentissages.

Aucun changement par rapport aux programmes de 96

7-4/ Trois activités au maximum de la programmation du collège peuvent être choisies dans la liste académique.

8/ LE SAVOIR NAGER

Le savoir nager, priorité nationale, inscrit dans le socle commun de connaissances et compétences, doit être acquis et certifié avant la fin de la classe de troisième.

D'accord c'est la seule nouveauté, sous pression du « socle » (mais si on s'en tient aux formulations du socle nous ne sommes pas très avancés). Il reste la définition à apporter !!!

9/ L'ACCUEIL DES ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP, INAPTES PARTIELS OU A BESOINS EDUCATIFS PARTICULIERS

Conformément aux obligations fixées par la loi d'orientation de 2005 et la loi sur le handicap de 2005, le collège se doit d'accueillir tous les élèves, quels que soient leurs besoins éducatifs particuliers ou leurs situations de handicap. Les finalités affichées par l'EPS au collège concernent en conséquence tous les élèves, ce qui suppose que la classe, les groupes d'apprentissage et l'enseignement de la discipline, soient organisés et aménagés pour le permettre.

L'enseignant a toute latitude pour adapter son cours, les situations d'apprentissage, les rôles distribués ou les outils utilisés, aux possibilités et ressources réelles des élèves. Si l'aménagement dans la structure classe, qui doit être prioritairement recherché n'est pas possible, une modification de l'offre de formation par intégration dans un autre groupe classe peut être envisagée. Un regroupement de ces élèves de différentes classes peut aussi être organisé sur un créneau horaire spécifique. L'enseignant doit conduire ces collégiens à besoins particuliers à la réussite et à la maîtrise des compétences du programme et du socle.

10/ INTERVENTIONS PEDAGOGIQUES PARTICULIERES

Pour répondre à des attentes ou des besoins repérés, des interventions pédagogiques particulières peuvent être envisagées dans le cadre du projet pédagogique d'EPS ou dans le contexte de la classe. Elles peuvent prendre plusieurs formes :

- actions de soutien pour les élèves présentant, à leur arrivée au collège, des insuffisances ou des lacunes. Ce peut-être le cas d'élèves ne sachant pas nager et pour lesquels il convient de tout mettre en œuvre pour leur apporter ce savoir ou le cas d'élèves déficients ou handicapés que l'on ne peut traiter dans le cadre classique de la classe.
- exercices de sollicitation des fonctions sensorielles (musculaires, articulaires, perceptives), de renforcement musculaire, de renforcement de la fonction cardio-respiratoire, de relaxation, d'assouplissement, d'adresse et d'équilibre.
- exercices visant le développement et l'entretien physique de l'élève qui s'appuient sur des pratiques sociales telles que l'aérobic, la musculation, le stretching, ...

Elles participent à la construction d'attitudes et d'habitudes corporelles et aident à l'atteinte des objectifs du collège, concernant notamment l'éducation à la santé et la gestion de la vie physique et sociale.

Ces diverses activités peuvent être introduites simultanément ou parallèlement aux autres apprentissages, voire faire l'objet d'un cycle d'enseignement. Elles supposent dans ce cas l'identification précise par l'équipe enseignante des contenus et des compétences attendues dans le projet pédagogique EPS et ne doivent pas gêner le respect des règles de programmation.

Texte « d'évolution » proposé par le SNEP

1 MISSIONS DE L'EPS

La culture physique, sportive et artistique est aujourd'hui un élément incontournable de la culture universelle. Elle touche tous les secteurs de la vie et fait partie intégrante du quotidien. L'école, puis le collège et le lycée, doivent préparer les élèves à se l'approprier de façon critique, responsable et lucide, en tant que pratiquants et en tant que citoyens. Il s'agit de prendre conscience de son intérêt pour son propre développement, ainsi que de ses enjeux et des problèmes qu'elle pose à l'échelle de la société. C'est dans cette optique que l'EPS participe à la construction d'une culture commune à tous les élèves.

Par la pratique des activités physiques sportives et artistiques, l'EPS, discipline d'enseignement, vise, pour tous les élèves, en les articulant et sans ordre de priorité, les objectifs suivants :

- L'appropriation critique de compétences et de valeurs propres au patrimoine culturel que constituent les APSA

- La sollicitation, le développement et la mobilisation des ressources individuelles, favorisant l'enrichissement **de l'activité adaptative de l'élève** pour gagner en aisance et en efficacité.

- L'acquisition des compétences relatives au bien-être, à **l'éducation à la santé** et à **la prise en charge personnelle de sa vie, physique et sociale.**

2 L'EPS AU COLLEGE

L'EPS, pour proposer tout au long du cursus une formation complète et cohérente, doit faire certains choix en fonction des étapes scolaires, de l'âge des élèves et du temps de pratique accordé :

*- L'école primaire constitue l'étape où les élèves, par la confrontation à des problèmes variés **et la rencontre avec les autres, dans différentes APSA, explorent leurs possibilités et construisent leurs premières compétences. Ils apprennent en jouant avec des règles et en adoptant différents rôles sociaux.***

*- Le collège est l'étape où l'EPS permet aux élèves à gagner en efficacité, de « performer », de **développer au mieux leur potentiel, d'identifier les problèmes qui se posent, de les résoudre et de stabiliser leurs réponses. Progressivement, ils apprennent à s'engager dans une démarche de projet et poursuivent l'acquisition de méthodes efficaces.***

- Le lycée est l'étape où les élèves approfondissent leurs apprentissages et affinent leurs réponses dans un nombre plus réduit d'APSA. Ils gagnent en autonomie pour bâtir des projets (d'action, de jeu, de transformation ou d'entraînement) adaptés à leurs possibilités.

Pour atteindre les visées éducatives et garantir une formation complète et équilibrée, il est nécessaire de confronter chaque élève à des environnements physiques et humains variés, lui permettant de vivre des expériences corporelles riches, concrètes et originales, posant des problèmes de différentes natures. Un équilibre entre un approfondissement garantissant de réels apprentissages et une ouverture aux différentes activités physique, sera recherché.

3 COMPETENCES A ACQUERIR

Le champ des pratiques corporelles est extrêmement vaste. Pour permettre à l'élève d'avoir une formation visant l'essentiel de ces pratiques, l'école identifie et sélectionne –pour le collège - quatre grandes catégories

d'expériences qui sont les plus représentatives de cette culture et du sens de celle-ci. Il s'agira d'apprendre à l'élève à :

- réaliser une performance ;
- adapter ses déplacements à des environnements multiples, variés, nouveaux ;
- produire une prestation à visée artistique ou esthétique;
- conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif.

En milieu scolaire, ces expériences se vivront à travers l'acquisition de compétences concrètes que l'on nommera par convention : compétences attendues, et qui sont déclinées par APSA. L'acquisition de ces compétences ne peut se faire sans que l'élève comprenne comment il se transforme pour répondre aux problèmes posés par l'apprentissage dans les APSA. L'enseignement doit donc permettre à l'élève de se doter de méthodes, d'attitudes et de savoir-faire sociaux pour progressivement devenir de plus en plus autonome dans ses apprentissages et critique sur la culture sportive et artistique. Au collège, on retiendra particulièrement :

Agir dans le respect des règles, de soi et des autres

Agir dans le respect :

- de règles de sécurité, de vie sociale et de fonctionnement,
- de soi et des autres pour fonctionner ensemble.

Organiser et assumer des rôles

Gérer et organiser des pratiques et des apprentissages en sachant :

- installer, utiliser, ranger du matériel,
- assumer des rôles sociaux et des responsabilités,
- travailler en équipe, apprendre à s'entraider.

Participer pleinement à un projet

- Identifier les conditions de l'action et ce qui peut déterminer la réussite ou l'échec de celles-ci, pour
- Elaborer un projet d'action et le mettre en œuvre,
- Apprécier son efficacité,
- Raisonner avec logique et rigueur,
- Développer sa persévérance.

Se préparer, se préserver, se connaître

Se préparer à agir efficacement en sachant :

- s'échauffer et récupérer d'un effort, dans le respect de principes simples,
- se concentrer, maîtriser ses émotions.

Identifier les facteurs de risque, prendre en compte ses potentialités et de prendre des décisions adaptées.

Apprécier les effets de l'activité physique sur le corps humain.

S'approprier des principes de santé et d'hygiène de vie.

En confrontant l'élève à la fois à une pratique conséquente, organisée pour l'apprentissage par tous des compétences sportives et artistiques, et à une réflexion sur ses propres apprentissages, l'EPS contribue à

l'acquisition de connaissances susceptibles d'être approfondies ultérieurement, pour se doter d'habitudes de vie favorisant le développement de la santé.

Dans l'ensemble des disciplines scolaires, l'EPS occupe un espace particulier en offrant un terrain unique où l'activité déployée par l'élève fait du corps l'outil déterminant de son développement et une source de bien-être. Elle offre ainsi une alternance aux autres apprentissages et permet de mieux rythmer la semaine et la journée de l'élève. Elle permet en outre une formation déterminante au travail en groupe et à la coopération. Grâce à une pratique en classe mixte, elle contribue à faire reculer les stéréotypes de sexe dont les APSA restent encore trop souvent des vecteurs.

4 PRATIQUES OPTIONNELLES ET FACULTATIVES

En plus de l'enseignement disciplinaire, obligatoire pour tous, le collège offre plusieurs dispositifs de pratiques :

- Le sport scolaire offre aux élèves volontaires la possibilité de pratiquer des activités sportives et artistiques dans le cadre de l'association sportive. Organisé autour d'entraînements et de compétitions/rencontres entre AS le mercredi après-midi, il permet un apprentissage de la vie associative, notamment par la formation des jeunes officiels, et représente un terrain d'innovation pour « un autre sport », pour une conception plus humaniste de la compétition.
- Les classes sportives permettent à des élèves volontaires une pratique sportive approfondie. Elles les autorisent, par un aménagement de leur scolarité et un suivi régulier, des réussites et un équilibre entre études et sport.
- Des activités de soutien ou d'approfondissement peuvent être organisées dans l'établissement en dehors du temps d'enseignement.

5. LA PROGRAMMATION DES APSA SUR LES QUATRE ANNEES DU COLLEGE

La programmation des APSA est une opération essentielle de chaque équipe d'enseignants. Elle joue un rôle important dans la qualité de l'EPS dispensée. Elle a plusieurs fonctions qui peuvent être parfois contradictoires. Il s'agit tout à la fois d'assurer la rotation dans les installations disponibles, de proposer une EPS équilibrée, riche et diversifiée, d'assurer des apprentissages solides, de prendre en compte la culture environnante... L'équipe devra donc apprécier quelle doit être la programmation « optimale » pour répondre aux missions citées en introduction.

Par ailleurs il apparaît nécessaire, pour s'assurer que les élèves, et pas seulement les meilleurs, accèdent à un niveau satisfaisant de compétences, d'aller vers un allongement des cycles.

Enfin la programmation devra, pour des raisons d'équité, tenir compte des compétences à acquérir pour les filles comme pour les garçons, dans des pratiques mixtes, et qui devraient s'ouvrir plus largement sur les activités artistiques et les APPN.

Pour atteindre ces objectifs, il faudra respecter autant que faire se peut les principes suivants :

1/ Huit APSA, représentatives de huit catégories ou ensembles d'APSA doivent être traitées

Pour construire les compétences du programme et permettre un enrichissement culturel et moteur suffisant des élèves, il est nécessaire de les confronter aux problèmes particuliers posés par huit ensembles d'APSA. Ces ensembles regroupent des APSA dont on estime qu'elles présentent des problèmes proches les uns des autres. Passer par ces huit groupes assure une éducation physique diversifiée.

- Les activités athlétiques.
- Les activités aquatiques de la natation sportive.
- Les activités physiques de pleine nature.

- Les activités gymniques.
- Les activités physiques artistiques.
- Les activités des sports collectifs.
- Les activités des sports de raquette.
- Les activités des sports de combat.

2/ Le niveau 2 de compétence est visé au collège dans au moins une des APSA de chacun des 8 ensembles.

3/ Le savoir nager doit être acquis en fin de troisième :

Le savoir nager doit faire l'objet d'une attention particulière. Il sera défini dans les fiches par activité et fera l'objet d'une certification, au plus tard durant l'année de troisième.

4/ Une durée suffisante des cycles :

Il est nécessaire que la durée des cycles soit suffisante pour permettre de réels apprentissages : 12 heures **de pratique effective** sont un minimum indispensable pour atteindre le niveau 1. Le niveau 2 correspond quant à lui à l'équivalent de 2 cycles minimum.

5/ Approfondissement :

Il est possible de viser un véritable approfondissement. Le projet pédagogique devra présenter cet approfondissement, en fonction des ressources matérielles et des compétences de l'équipe. A titre de repère il doit correspondre à l'équivalent de trois cycles d'une même activité, soit environ 36 h minimum de pratique effective. Les stages « massés » peuvent également répondre à cet objectif.

6 LES COMPETENCES ATTENDUES

Une liste nationale est définie. Elle a plusieurs objectifs : réduire le champ des pratiques scolaires pour créer une culture commune identifiable, promouvoir certaines activités soit parce qu'elles sont bien didactisées, soit parce qu'elles permettent d'ouvrir le champ des pratiques pour mieux prendre en compte les filles par exemple, en éliminer d'autres dont le potentiel éducatif est incertain... Cette liste sera révisée tous les 5 ans. Dans la programmation, les équipes d'établissement pourront malgré tout choisir 2 activités en dehors de la liste, à condition qu'elles soient explicitement travaillées dans le cadre du projet EPS d'établissement.

7 LA CONTRIBUTION DE L'EPS AUX ACQUISITIONS DU SOCLE COMMUN:

Un 8^e pilier du socle commun, centré sur la culture physique et sportive, est en cours d'écriture par le Haut Conseil de l'Éducation. Il nous semble donc logique d'attendre les propositions du HCE pour positionner l'EPS dans sa contribution aux objectifs du socle commun.

8 LE LIEN ENTRE LE PROGRAMME D'EPS ET LES THEMES DE CONVERGENCE:

Les thèmes de convergence des programmes du pôle sciences, visent à renforcer le sens des apprentissages du collège et montrer les liens qui peuvent exister entre les disciplines scientifiques. Six thèmes ont été identifiés comme essentiels à la construction d'une meilleure compréhension de la complexité du monde, à une vision plus juste et moins cloisonnée des choses. L'EPS, (*comme les documents d'accompagnement des thèmes de convergence le démontrent*), contribue à l'enrichissement du traitement de ces thèmes, en apportant un éclairage spécifique qu'il convient d'articuler avec celui apporté par d'autres disciplines.

9 LE LIEN AVEC LE PROGRAMME DE L'HISTOIRE DES ARTS

L'EPS participe à l'acquisition d'une culture humaniste. A ce titre, elle est sollicitée comme discipline pouvant contribuer à l'enseignement de l'histoire des arts.

Lorsque les activités danse et arts du cirque sont programmées, quel que soit le niveau de classe, une mise en perspective historique et culturelle peut être faite. Celle-ci s'appuie alors sur des thèmes d'études ou des objets partagés principalement avec les programmes d'histoire, de français et d'éducation artistique du niveau de la classe considérée.

10 L'ACCUEIL DES ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP, INAPTES PARTIELS OU A BESOINS EDUCATIFS PARTICULIERS

Conformément aux obligations fixées par la loi d'orientation de 2005 et la loi sur le handicap de 2005, le collège se doit d'accueillir tous les élèves, quels que soient leurs besoins éducatifs particuliers ou leurs situations de handicap. Les finalités affichées par l'EPS au collège concernent en conséquence tous les élèves, ce qui suppose que la classe, les groupes d'apprentissage et l'enseignement de la discipline, soient organisés et aménagés pour le permettre.

L'enseignant a toute latitude pour adapter son cours, les situations d'apprentissage, les rôles distribués ou les outils utilisés, aux possibilités et ressources réelles des élèves. Si l'aménagement dans la structure classe, qui doit être prioritairement recherché n'est pas possible, une modification de l'offre de formation par intégration dans un autre groupe classe peut être envisagée. Un regroupement de ces élèves de différentes classes peut aussi être organisé sur un créneau horaire spécifique. L'enseignant doit conduire ces collégiens à besoins particuliers à la réussite et à la maîtrise des compétences du programme et du socle.

11 INTERVENTIONS PEDAGOGIQUES PARTICULIERES

Pour répondre à des attentes ou des besoins repérés, des interventions pédagogiques particulières peuvent être envisagées dans le cadre du projet pédagogique d'EPS ou dans le contexte de la classe. Elles peuvent prendre plusieurs formes :

- actions de soutien pour les élèves présentant, à leur arrivée au collège, des insuffisances ou des lacunes. Ce peut-être le cas d'élèves ne sachant pas nager et pour lesquels il convient de tout mettre en œuvre pour leur apporter ce savoir ou le cas d'élèves déficients ou handicapés que l'on ne peut traiter dans le cadre classique de la classe.
- exercices de sollicitation des fonctions sensorielles (musculaires, articulaires, perceptives), de renforcement musculaire, de renforcement de la fonction cardio-respiratoire, de relaxation, d'assouplissement, d'adresse et d'équilibre.
- exercices visant le développement et l'entretien physique de l'élève qui s'appuient sur des pratiques sociales telles que l'aérobic, la musculation, le stretching, ...

Elles participent à la construction d'attitudes et d'habitudes corporelles et aident à l'atteinte des objectifs du collège, concernant notamment l'éducation à la santé et la gestion de la vie physique et sociale.

Ces diverses activités peuvent être introduites simultanément ou parallèlement aux autres apprentissages, voire faire l'objet d'un cycle d'enseignement. Elles supposent dans ce cas l'identification précise par l'équipe enseignante des contenus et des compétences attendues dans le projet pédagogique EPS et ne doivent pas gêner le respect des règles de programmation

Le 9 janvier 2008